

Emetteur : F13L N° panneau : PAD/PAPT6
Affiché le : 01/08/2023 Retiré le : 02/10/2023

Annexes : Non O Voir accueil

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
4 Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Arrêté n° ATM

2023 053

Catégorie

Arrêté de circulation

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

ALTERNAT DE LA CIRCULATION
D 134 rue Berchères

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : AIMS TELECOM- GBM
M. BUTEL Clément
TSA 70011-SOGELINK
69134 DARDILLY Cedex
Mail : tpr-d@demat.sogelink.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
D134 rue de Berchères	Création de réseaux télécoms pour l'opérateur NEXLOOP	Du 14/08/2023 au 24/08/2023	X		

Le stationnement est interdit au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Signalisation d'alternat
- Deux sens circulation concernés

Ampliation adressée à :

AIM TELECOM- GBM
TSA 70011-SOGELINK-69134 DARDILLY Cedex
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard-28000 CHARTRES



Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint,
Jacky TARANNE

JOUY, le 28/07/2023

M. le Maire de JOUY :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la réception en préfecture le :
- et de la notification le : 28/07/2023